



MAIRIE DE
L'ILE D'YEU

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le

ID : 085-218501138-20240719-240765-CC

DEC 24/07/24



DÉCISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 Octobre 2023

Marché « Acquisition de jeux et équipements sportifs pour des espaces publics »- Lot 1 Avenant 1 »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément à la délibération du 18 Octobre 2023 donnant délégation au Maire

Le Maire de la Commune de l'Ile d'Yeu ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la commande publique,

Vu les décrets n°2019-259 du 29 mars 2019 et n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 du code de la commande publique,

Considérant que la municipalité a souhaité renouveler et acquérir des jeux et des équipements sportifs pour ses espaces publics,

Considérant que les offres ont été retenues et approuvées par décision du maire n°23/10/24 comme indiqué ci-après

- ✓ Lot 01 Fourniture et assistance à la pose de jeux pour l'aire de jeux du « square Turbé » : Société **LAPPSET France SAS** pour son offre de base d'un montant de 42 120 .00 € HT ainsi que la PSE 1 d'un montant de 1 710.00 € HT
- ✓ Lot 02 Fourniture et assistance à la pose de jeux pour l'aire de jeux du « bois des coucous » : société **PROLUDIC** pour son offre d'un montant de 14 545.04 € HT
- ✓ Lot 03 Fourniture et assistance à la pose d'un espace pour la pratique du « street WORKOUT » sur le complexe sportif : société **QUALI CITE** pour son offre d'un montant de 8 558.00 € HT
- ✓ Lot 04 Fourniture et assistance à la pose d'une rampe de skate extérieure sur l'aire dédiée sur le complexe sportif : société **3R SPORT** pour son offre d'un montant de 30 865.00 € HT
- ✓ Lot 05 Fourniture et assistance à la pose d'un jeu pour l'aire de jeux dédiée sur le complexe sportif : société **SASU KOMPAN** pour son offre d'un montant de 23 780.30 € HT

Considérant que suite à un problème technique, des transports supplémentaires de marchandises ont été nécessaires,

Il convient d'acter par un avenant n°1 le montant correspondant pour 652.00 € HT ; le nouveau montant du marché est donc de 44 48200 € HT soit 53 378.40 € TTC.

DECIDE

- **DE SIGNER** toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.



Fait à Ile d'Yeu, le : 19/07/2024
La Maire,
Carole Charreau

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le



ID : 085-218501138-20240719-240765-CC